

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

## Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

### Déclaration du groupe de la CGT-FO

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames Messieurs, Chers collègues, le projet d'avis nous rappelle une fois de plus quels sont les enjeux du développement pour des centaines de millions de personnes vivant dans la pauvreté et l'insalubrité. Aujourd'hui, les pays les plus développés ne sont pas épargnés.

Force est de constater que l'impact de la croissance économique, et malheureusement des crises économiques, est le plus significatif. C'est pourquoi il ne sera possible de sortir de la pauvreté que par une révision des politiques économiques, commerciales, budgétaires et monétaires, à l'échelle mondiale comme au niveau des États.

Il est aussi nécessaire, en parallèle, de lutter contre l'insuffisance ou l'absence d'État de droit et de démocratie. Tel est, d'ailleurs, le sens des avis adoptés par notre assemblée ces derniers mois concernant le G20 ou Rio+20.

L'aide au développement, indispensable comme facteur de redistribution des richesses, en serait d'autant plus efficace. C'est dans ce contexte que les organisations de solidarité internationale, les ONG mais aussi les organisations syndicales qui sont organisées solidairement et de très longue date sur le plan international, remplissent un rôle qui doit être pris en considération à travers des politiques globales et nationales.

Pour FO, l'intérêt premier du projet d'avis est de mettre en lumière la réalité du monde des ONG et, en particulier, de leurs modes d'organisation et de leurs pratiques. Le projet d'avis insiste en particulier sur la pression des grandes ONG et fondations anglo-saxonnes et l'émergence d'acteurs provenant d'autres régions et d'autres cultures dans le paysage associatif. La connaissance de cette réalité nouvelle est nécessaire, tant pour les pouvoirs publics que pour les citoyens régulièrement sollicités comme donateurs par des campagnes de communication toujours plus élaborées.

Dans ce contexte, comme le préconise le projet d'avis, FO estime important que l'État soit exemplaire en matière d'aide publique au développement. Dans un souci d'efficacité et de promotion des valeurs de solidarité, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de l'État de droit, la France doit favoriser la coordination de son action, celle de son administration et de ses services avec celle des ONG, tout en appuyant le renforcement de leur présence à l'échelle internationale. FO a plaidé de longue date en ce sens pour ce qui concerne l'action des organisations syndicales en matière de coopération internationale.

À côté des diverses propositions du projet d'avis, celle consistant à recréer une instance de concertation opérationnelle est sans doute indispensable. Que les acteurs des politiques de développement, l'État et les ONG, lorsque ces dernières font appel aux

financements ou à l'appui des pouvoirs publics, soient redevables des moyens publics mis en oeuvre sous leur responsabilité, ne s'oppose pas à ce que l'action publique respecte la liberté associative telle que définie par la loi de 1901, dont relèvent les ONG en France, pas plus qu'au respect de la liberté syndicale.

Le groupe FO votera en faveur du projet d'avis. Merci.